



Fait à Metz, le

02 MARS 2017

Syndicat mixte du SCoTAM  
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ  
Tél.: 03 87 39 87 94 [kbahri@metzmetropole.fr](mailto:kbahri@metzmetropole.fr)

A

Préfecture de la Moselle  
DCTAJ - Bureau du contrôle de légalité  
9 place de la Préfecture BP 71014  
57034 METZ CEDEX 1

### BORDEREAU D'ENVOI

Délibérations du Comité syndical du 28 février 2017	Nombre	Observations		
<p><b>Thème : Administration générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Point 1</u> - Installation de Monsieur Pascal HUBER en qualité de délégué suppléant de Metz Métropole au Syndicat mixte du SCoTAM ✕</li> <li>- <u>Point 2</u> - Installation de nouveaux délégués au Syndicat mixte du SCoTAM suite à l'entrée en vigueur du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ✕</li> <li>- <u>Point 3</u> - Détermination du nouveau nombre de Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM ✕</li> <li>- <u>Point 4</u> - Election de Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM accompagné d'une annexe ✕</li> <li>- <u>Point 5</u> - Election de membres du Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM accompagné d'une annexe ✕</li> <li>- <u>Point 6</u> - Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 13 décembre 2016 ✕</li> </ul>	1 exemplaire de chaque acte.	Contrôle de légalité		
<p><b>Thème : Budget / Finances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Point 7</u> - Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2017 ✕</li> <li>- <u>Point 8</u> - Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2017 accompagné d'une annexe ✕</li> <li>- <u>Point 9</u> : Partenariat entre le Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de la Moselle et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2017</li> <li>- <u>Point 10</u> : Candidature du Syndicat mixte du SCoTAM à l'appel à projets « Plans de Paysage » 2017 du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer accompagné d'une annexe ✕</li> </ul>			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">           PRÉFECTURE DE LA MOSELLE            D.C.L.  <b>07 MARS 2017</b>            ARRIVÉE            CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ         </div>	
<p><b>Thème : Urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Point 11</u> - Communication des délibérations prises par le Bureau le 9 février 2017 ✕</li> </ul> <p>11 délibérations transmises accompagnées d'1 annexe pour les points n°4 et n°5, n°8 et n°10.</p>				

Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM



Henri HASSER